ECOLE DE MUSIQUE POUR TOUS
741 route de Cavaillon – 13 750 PLAN D'ORGON
Email : ecoledemusiquepourtous@gmail.com

Fiche d'inscription Année scolaire 2025 – 2026

Ce document est à compléter (recto-verso) et à retourner avec les pièces justificatives à l'école de musique (boîte aux lettres ou par mail) avant le **15/09/2025**
Au-delà de cette date, les élèves ne seront pas prioritaires sur les créneaux demandés.

☐Première inscription ☐Réinscription Le cas échéant, nom du prof l'an dernier : _____

Nom et prénom de l'élève : _____

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Adresse de facturation : _____

_____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél : _____ / _____

Adresse mail : _____

Si enfant mineur
Nom du représentant légal 1 : ☐M / ☐Mme _____

Nom du représentant légal 2 : ☐M / ☐Mme _____

Enseignement(s) souhaité(s) : (cochez une ou plusieurs cases)

- Cours d'instruments

Merci d'indiquer la durée du cours souhaité : **30** min (débutant) ou **45** min (confirmé)

☐ PIANO _____ min	☐ BATTERIE _____min	☐GUITARE ____min	☐ VIOLON ____min
☐BASSE _____min	☐ CHANT _____min	☐TROMBONE _____min	
☐TROMPETTE _____min		☐ SAXOPHONE _____min	
Autre (précisez)_____ / _____min			

- Cours collectifs

☐Eveil musical (maternelle) 30min	☐Solfège 1h	☐Batucada (à partir de 12 ans) 2h
☐Atelier Musiques Actuelles (groupe Ados) 1h	☐ Atelier Musiques Actuelles (groupe Adultes) 1h	☐ Chorale (à partir de 12 ans) 2h

ECOLE DE MUSIQUE POUR TOUS
741 route de Cavaillon – 13 750 PLAN D'ORGON
Email : ecoledemusiquepourtous@gmail.com

Disponibilités :

Veuillez cocher le **maximum** de créneaux où vous êtes disponibles afin de permettre une proposition de cours au plus grand nombre.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8h – 9h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
9h – 10h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10h - 11h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
11h – 12h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
12h – 13h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
13h – 14h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
14h – 15h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
15h – 16h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
16h – 17h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
17h – 18h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
18h – 19h	☐	☐	☐	☐	☐	☐
19h – 20h	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Pièces à fournir pour validation de l'inscription :

☐Justificatif de domicile (pour les planais uniquement)

☐ Photocopie assurance « responsabilité civile extra-scolaire » / « responsabilité civile »

Règlement par

☐Chèque(s) à « **Ecole de Musique pour Tous** » (max 8 chèques, indiquer le mois d'encaissement au dos)

☐Virement bancaire (en une fois) : IBAN FR63 2004 1010 0829 5242 7Z02 916 BIC PSSTFRPPMAR

☐Espèces (un seul versement)

☐Utilisation de la carte CJeune

- Numéro de la carte _____
- Montant à débiter (max 100€) _____

Droit à l'image

J'autorise l'École de Musique pour Tous à diffuser des photos et des vidéos de l'adhérent sans contrepartie (site, bulletin municipal, réseaux sociaux…) Oui ☐ Non ☐

Je, soussigné, _____ représentant légal de l'élève mineur _____atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Musique pour Tous, accepte les termes du présent règlement et m'engage à les respecter.

Fait à : _____, le __ __ / __ __ / 20 __ __

SIGNATURE _____

IMPORTANT : L'inscription est définitive et ne sera confirmée que lorsque **la fiche d'inscription individuelle** ET **le règlement** auront été remis à l'association.

ECOLE DE MUSIQUE POUR TOUS
741 route de Cavaillon – 13 750 PLAN D'ORGON
Email : ecoledemusiquepourtous@gmail.com

TARIFS (A conserver)

	Planais (sur justificatif)				Non Planais			
	Mineur (-25 ans)		Majeur		Mineur (-25 ans)		Majeur	
	30 min	45 min	30 min	45 min	30 min	45 min	30 min	45 min
Cours individuel d'instrument	315 €	360 €	405 €	450 €	405 €	450 €	450 €	495 €
Cours collectif	180 €				200 €			
Cours collectif en plus d'un cours individuel (pour un même élève)	60 €							

Une réduction de 25% sera appliquée sur le cours le moins cher dans le cas de plusieurs inscriptions au sein du même foyer.

Cette réduction n'est applicable qu'une seule fois.

ECOLE DE MUSIQUE POUR TOUS
741 route de Cavaillon – 13 750 PLAN D'ORGON
Email : ecoledemusiquepourtous@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (A conserver)

1 - PRÉSENCE AUX COURS

L'inscription à l'école de musique implique la fréquentation obligatoire des cours d'instrument et de formation musicale. Toutes les absences occasionnelles des élèves doivent être excusées par mail. **Elles doivent être signalées impérativement directement auprès du professeur de musique**.
Il n'y a pas de cours pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés (sauf rattrapage).
En cas d'absence :

- Prévue d'un professeur, une séance de rattrapage sera proposée.
- De l'élève, pour tout motif, le cours sera considéré comme effectué.

2 - COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle est prévue pour un cours avec deux élèves. Dans le cas où vous souhaiteriez absolument un cours particulier, une majoration de 30 % du tarif sera appliquée.
Cette cotisation pourra être payée en plusieurs fois, les chèques seront à fournir avec le dossier d'inscription et seront encaissés selon votre choix (le mois d'encaissement sera à inscrire au dos du chèque)
Nous vous rappelons que toute année commencée est due en sa totalité, même en cas d'abandon de l'élève.
Tout non-paiement de la cotisation totale entraînera la radiation de l'Ecole de Musique et fera l'objet des poursuites légales.
En cas d'abandon, l'élève doit impérativement envoyer un courrier au secrétariat de l'Ecole de Musique, en précisant la date d'arrêt des cours. Tout changement d'adresse doit-être signalé.

3 – RESPONSABILITES

Les élèves sont, sous la responsabilité de l'école de Musique et de l'enseignant, pendant la durée du cours uniquement et exclusivement à l'intérieur de la salle où sont prodigués ces cours. Hors de ces lieux et périodes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.
Tout incident, quel qu'il soit, intervenant hors de ce laps de temps et/ou des locaux concernés sera obligatoirement garanti par l'assurance personnelle des élèves. Il en sera de même pour tout agissement des élèves pendant la durée de l'enseignement, ayant entraîné la détérioration du matériel ou des locaux mis à disposition ou à l'origine d'un préjudice physique subi par l'enseignant ou d'autres élèves.
Tout manquement grave à la discipline entraînera l'exclusion immédiate de l'élève et la cotisation sera due entièrement.
L'accès des salles de cours est interdit à toute personne étrangère à l'école (sauf sur invitation du professeur).
Les élèves pourront être amenés à se produire régulièrement dans le cadre d'auditions de classe, de commémorations ou de concerts toute l'année scolaire.

4 - LIEUX DES COURS

Les cours de musique (formation musicale et instrument) ont lieu à l'école de musique de Plan d'Orgon, route de Cavaillon à côté de l'église.